

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

Le cinq avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Emmanuelle TOSTAIN, Maire.

Présents : Mme TOSTAIN, M. ARQUEMBOURG, M. BEAU, Mme VALLIER, M. DAVID, Mme MARBOIS, Mme LAURIOUX, M. VERFAILLIE, Mme DECAUP.

Absents excusés : Mme DUFAURE (pouvoir à Mme TOSTAIN), Mme CAMBOURIEU (pouvoir à M. ARQUEMBOURG), Mme LANUC (pouvoir à Mme MARBOIS), M. LOBBEE (pouvoir à Mme VALLIER).

Absents : M. CANO, Mme VANDENBUSSCHE.

Secrétaire de séance : Mme VALLIER.

Affiché le : 9 avril 2018

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

N° d'ordre	NATURE DES DOSSIERS	VOTE
2018/04/01	Vote taux 3 taxes directes locales	Unanimité
2018/04/02	Budgets primitifs 2018- Commune et AEP	Unanimité
2018/04/03	Subventions aux associations – Année 2018	Unanimité
2018/04/04	Acquisition véhicule électrique	Retiré de l'ordre du jour
2018/04/05	Déclarations d'Intention d'Aliéner	Sans objet

La séance est ouverte et débute par l'approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2018.

Le point 4 « Acquisition d'un véhicule électrique » est retiré de l'ordre du jour.

#### ➤ **Délibération n°2018-0-01 – Taux des 3 taxes directes locales.**

Mme le maire propose au conseil municipal de maintenir les taux des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 10.60 %

Taxe foncière (bâti) : 23.93 %

Taxe foncière (non bâti) : 28.83 %

Le produit fiscal attendu est de 186 470 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les taux pour l'année 2018,
- autorise Mme le Maire à signer l'état de notification correspondant.

**➤ Délibération n°2018-0-02 – Budgets primitifs 2018.**

Madame le Maire présente à l'assemblée les projets de budgets primitifs pour l'année 2018. Les budgets sont soumis au vote par chapitre.

**BUDGET PRINCIPAL**

Le budget principal s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 306 085.88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 988 675.43 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget principal de la commune.

**BUDGET AEP**

Le budget du service de l'eau s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 220 641.51€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 244 326.80 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget de l'AEP.

**➤ Délibération n°2018-0-03 – Subventions aux associations – Année 2018.**

La commission des Finances a examiné les demandes de subvention des associations pour l'année 2018 et propose d'allouer les subventions suivantes :

**Associations communales :**

Amicale des Réservistes

Communaux : 1 000,00 €

Amicale Lugosienne : 200,00 € pour le stage été 2018

300,00 € pour le renouvellement d'une machine à coudre

U.F.A.C.: 300,00 €

Tennis Club de Lugos : 300,00 € pour l'organisation de deux tournois

**Associations extérieures :**

Banque Alimentaire : 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE les propositions ci-dessus et CHARGE Mme le maire d'effectuer les virements correspondants.

**➤ Déclarations d'intention d'aliéner**

Sans objet

**➤ Questions diverses :**

M. Claveau de l'Office National des Forêts nous a informés que l'exploitation de la première éclaircie de la parcelle n°17c vient de se terminer.

Le volume prélevé s'élève à 1815 stères pour un montant de 24 521 euros.

Lors de la dernière réunion de l'association de DFCI communale, et sur invitation de Mme la Présidente, Mme le Maire a présenté le projet initial du cheminement doux.

Les membres de l'association ont soulevé le problème de largeur de la piste de Gayac ne permettant la création de 2 tracés parallèles.

Effectivement dans sa première approche, le bureau d'étude et la commune envisageaient une piste partagée mais le Département, partenaire du projet, a conditionné sa participation financière à la création d'un tracé indépendant.

De ce fait, la largeur de la piste de Gayac, n'est plus suffisante en certains points pour permettre le passage du cheminement doux.

L'association ADICDRQGL Bien Vivre à Lugos Gare, dans son courrier reçu le 17/03/2018 soumet un tracé alternatif le long de la route départementale.

Cette solution avait déjà été envisagée par la mairie mais écartée par son surcoût.

Sur proposition de Mme le Maire, les membres du Conseil acceptent de maintenir l'aménagement du quartier de la Gare de Lugos tel que défini dans le projet initial.

Mme le Maire fait part aux membres du conseil de l'invitation de l'association du tennis club lugosien à la manifestation « pêche à la truite » se déroulant le dimanche 08 avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h05.